

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 060 008 24 T0005

Déposé le : 22/04/2024

Et complété le

Sur un terrain sis à : LE MARAIS

8 AA 5

Pour : Pose d'un algeco

DESTINATAIRE

Lycée agricole d'Airion

6 dessous de l'étang

60600 AIRION

Affaire suivie par Ludivine Jorelle-Matte

OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Lycée agricole d'Airion enregistrée sous le numéro DP 060 008 24 T0005 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 22/05/2024.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A AIRION, le 03/06/2024
Le Maire,
Sandrine BOULAS-DRETZ



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales le

Affichage en Mairie de l'avis de dépôt de la demande le 07 mai 2024